Ville de
PESSAC

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 29 septembre 2026

aff n°DEL2026_127 : Aide exceptionnelle aux communes sinistrées suite au méga-feu été 2026 - Don de 50 000 € à la Communauté de Communes Médullienne - Attribution

Le Conseil Municipal décide :

- décide d'attribuer à la Communauté de communes Médullienne un don d'un montant de 50 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant ;
- d'inscrire les crédits en subvention de fonctionnement – chapitre 65.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_128 : Règlement Intérieur du Conseil Municipal - Adoption

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal joint en annexe à la délibération.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Philippe MONTERAT, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026_129 : Référent déontologue des élus - Désignation

Le Conseil Municipal décide :

- de renouveler la désignation de Monsieur Jean-Paul FAIVRE en qualité de référent déontologue des élus de la Ville de Pessac jusqu'au 30 septembre 2029 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_130 : Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de Bordeaux Métropole - Représentant de la Ville- Désignation

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner Mme Pascale PAVONE en qualité de représentant de la Ville au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de Bordeaux Métropole.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_131 : Association Syndicale Libre (ASL) du pôle d'échanges multimodal de Pessac Centre - Représentant de la Ville - Désignation

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner M. Christian CHAREYRE en qualité de représentant de la commune de Pessac

à l'ASL du pôle d'échanges multimodal de Pessac Centre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.
Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_132 : Dispositif carte jeunes - conférence intercommunale - Représentants de la Ville - Désignation

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner les représentants de la commune au sein de la conférence intercommunale :
 - M. BIDEAU Ludovic en tant que titulaire ;
 - M. LEROY Fabien en tant que suppléant.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_133 : Association Elus Santé Publique & Territoires (ESPT) - adhésion - autorisation

Le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à l'association Élus, Santé Publique & Territoires (ESPT) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'adhésion ;
- de désigner Madame Zeineb LOUNICI, élue référente pour l'association Élus, Santé Publique & Territoires (ESPT) ;
- de s'engager à verser annuellement la cotisation correspondante ; le montant de cette cotisation annuelle est fixée en Assemblée générale en fonction du nombre d'habitants (1€ pour 250 habitants) et s'élève à 268 € pour l'année 2026 ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 011 du budget principal de la Ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_134 : Tableau des emplois permanents Ville de Pessac - Modification - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les modifications présentées ci-dessus ;
- de dire que ces modifications viennent mettre à jour le tableau des emplois de la Ville de Pessac ;- de dire que les crédits nécessaires à ces ajustements sont inscrits au chapitre 012 du budget 2026.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_135 : Exercice 2026 - Admissions en non-valeur de produits communaux irrécouvrables et de créances éteintes

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'admission en non-valeur, pour un montant de 4 056,90 €, des produits communaux précités ;
- de prendre acte du montant des créances éteintes qui s'élèvent à 9 916,07 € ;
- que la régularisation de ces opérations donnera lieu à l'émission, au cours de l'exercice 2026, de deux mandats imputés respectivement à l'article 6541 (créances admises en non - valeur) et à l'article 6542 (créances éteintes) du budget principal.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_136 : Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments communaux de Pessac - Avenants n°1 aux marchés n° 2025PES001, 2025PES002, 2025PES004 à 2025PES013, 2025PES029, et avenant n°2 au marché 2025PES003 - Autorisation de signer

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché n°2025PES003 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 aux marchés n°2025PES001, 2025PES002, 2025PES004 à 2025PES013 et 2025PES029 ;
- de confirmer que les crédits seront prélevés aux articles 2313 et 615221 du budget, pour le financement de ces prestations.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_137 : Groupe scolaire Georges Leygues - extension et restructuration - Marché Public Global de Performance - avenant n°6 - autorisation de signer

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 au marché n°2022-PES053.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_138 : Equipement aquatique Cazalet - Conception, réalisation, exploitation et maintenance - Marché public de performance - Rectification de la délibération n° DEL2026_014 du 3 février 2026 - protocole d'accord

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le retrait partiel de cette délibération (présentée en séance Conseil municipal du 03/02/2026) pour les renseignements portant sur le protocole transactionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau protocole transactionnel relatif au Décompte Général Définitif du marché 2022-PES052, d'un montant de 16 443,94 € HT, soit 19 732,73 € TTC ;
- d'imputer les dépenses au chapitre 23 du budget, dans le cadre de l'autorisation de programme, pour ce protocole transactionnel, relatif aux travaux supplémentaires réalisés en fin de chantier.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Philippe MONTERAT, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT

aff n°DEL2026_139 : Mise à disposition, installation, entretien, maintenance et exploitation des mobiliers urbains publicitaires sur le domaine de la commune de Pessac - Concession de service - Attribution

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le choix de la société CITYZ MEDIA SAS, 24 quai Alphonse Le Gallo, 92 100 Boulogne-Billancourt en qualité de concessionnaire pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains publicitaires sur le domaine de la commune de Pessac ;
- d'approuver le projet de contrat de concession de services et ses annexes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de services délégation et ses annexes, projet de contrat joint à la présente délibération, avec la société CITYZ MEDIA

SAS pour une durée de dix (10) années soit 120 mois ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure et disposition relatives à la fin de la procédure de concession de services ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les décisions relatives à l'exécution de ce contrat.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Philippe MONTERAT, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT

aff n°DEL2026_140 : Résidence Autonomie Les tulipes – Relocalisation avec extension « Site de Madran » - promesse synallagmatique bail emphytéotique administratif avec ENEAL - protocole de résiliation bail emphytéotique Les Tulipes » - modification

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la promesse synallagmatique de bail emphytéotique administratif entre la commune de Pessac et la société ENEAL, telle que présentée en annexe à la présente délibération ;
- D'approuver le protocole de résiliation du bail emphytéotique de la Résidence Autonomie « Les Tulipes » tel que présenté en annexe à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite promesse ainsi que tout document y afférent ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole ainsi que tout document y afférent ;
- De prévoir que la signature du bail emphytéotique administratif et de l'acte définitif de résiliation feront l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil municipal.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Philippe MONTERAT, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

aff n°DEL2026_141 : Manifestations organisées par la Direction Vie Associative et Événementiel- Droits de place - Actualisation

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer le droit de place à 4 €/mètre linéaire ;
- de déclarer que ce tarif est applicable à compter du 1er novembre 2026 ;
- d'imputer la recette au chapitre 731, article 73154 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_142 : Contrat ORE avec Bordeaux Métropole – site Jean Bart – avenant - adoption

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant au contrat ORE du site Jean Bart annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_143 : Ecole élémentaire Roland Dorgelès - Désaffectation et déclassement des logements de fonction - Décision - Autorisation

Le Conseil Municipal décide :

- de constater la désaffectation de la propriété communale de 908 m² désignée provisoirement « BY228b » en cours d'enregistrement au cadastre, comprenant les logements et leur jardinet ;
- de procéder au déclassement du domaine public communal de cette parcelle et à son incorporation dans le domaine privé communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.
Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_144 : Journée Mondiale des Animaux 2026 de Pessac- Convention de partenariat avec l'association Animal Protect - Autorisation de signer

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention entre l'association Animal Protect et la Ville de Pessac ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 11 du budget de la Ville.
Le présent rapport est adopté à l'unanimité

aff n°DEL2026_145 : Développement de liens socio-éducatifs avec des enfants en situation de handicap - convention UNIS-CITE- Renouvellement- Autorisation

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Pessac et l'association Unis-Cité destinée à développer les liens sociaux avec des enfants en situation de handicap ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Unis-Cité et les avenants à venir n'entraînant aucune incidence financière pour la Ville et ne modifiant pas l'économie générale de la présente convention ;
- d'approuver les versements à l'Association Unis-Cité, d'une subvention annuelle de 7 500,00 € et d'une subvention en juillet des prestations complémentaires ;
- et d'inscrire les crédits au chapitre 65 – article 65748 – fonction 288 du budget et au chapitre 11 – article 6228 – fonction 288 du budget.
Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_146 : Projet « Accompagnement renforcé à l'emploi et à la formation » - demande de subvention FSE - année 2027

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet et le plan de financement ci-dessus présentés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention ainsi que tous les documents y afférents ;
- de dire que les recettes seront versées au chapitre 74.
Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_147 : Comité de Jumelage- Convention avec la Ville - Approbation et autorisation de signer

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Pessac et l'association « Comité de Jumelage et d'amitiés internationales de Pessac », relative au développement des actions auprès des villes jumelées ;

- d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ;
- d’inscrire les crédits au chapitre 65 du budget de la Ville de Pessac.
Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_148 : Opéra National de Bordeaux - Convention de partenariat - Renouvellement -Autorisation

Le Conseil Municipal décide :

- d’approuver les termes de la convention de partenariat avec l’Opéra National de Bordeaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- de dire que les crédits relatifs à ces opérations seront inscrits au budget de la Ville sur les chapitres 11 et 12.
Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_149 : Fonds municipal d'aide à la conservation des Quartiers Modernes Frugès (QMF) modification du règlement - approbation

Le Conseil Municipal décide :

- d’autoriser la mise à jour du règlement du Fonds Municipal d’Aide à la Conservation des Quartiers Modernes Frugès ;
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s’y rapportant ;
- de dire que les crédits seront inscrits au chapitre 204.
Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_150 : Bibliothèques - demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Nouvelle Aquitaine - 2027

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine (DRAC – État), au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), une subvention destinée au financement de la troisième année de l'extension des horaires d'ouverture du réseau de lecture publique, au taux le plus élevé ;
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande ;
- de déclarer que les recettes seront versées au budget de la Ville sur le chapitre 74611 ;
- d’imputer les dépenses sur les chapitres 011 et 012 du budget.
Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2026_151 : Associations - Subventions - Répartition 2026 n°6

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.
Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Ne prend(nnent) pas part au vote : Florence BOUGAULT

La séance est levée à 22h05